

CONSEIL COLLÉGIAL 05-03-2024

Présents : Lucie, Ariane, Odile, Vivou, Louis, Clément, Alexa, Aude, Julie, Thomas, Samuel, Alexa, Adrien

Absents excusés : Victor, Carole, Lilian, Amandine, Carole et Anne

Invités : Vincent, Raphaël et Laure

Ordre du jour :

Approbation du PV réunion du 06-02-2024

- préparation AG -
- Accueil des nouveaux membres
- point par commission
- Demande WE tiers lieu
- Projet Graph
- Problème à la coloc
- Aménagement salle panoramique
- Questions diverses :
 - Prochaine réunion

Présentation de Laure du travail effectué depuis sa venue:

Laure présente la réalisation de trois logo et charte graphique. Le choix du logo final sera voté lors de l'AG. Dans l'ensemble des logos on retrouve la notion d'ouverture sur l'extérieur.

Réalisation d'une affiche de présentation de l'ensemble des animations jusqu'en juin.

Préparation d'une nouvelle charte graphique pour la newsletter.

Présentation du livret créateur en cours.

Chalu graff

Projet de réalisation d'une exposition graff dans le bâtiment B avec inauguration au 15 juin. Les visites pourront se faire les mercredis et vendredis.

Chaque artiste vient 3 à 4 jours en résidence. Ils seront 2 à la fois. La durée totale de création est de 6 semaines.

Une partie de ce projet pourra être financée en partie par le budget participatif du département.

Les artistes ont été informés de ce projet. Ils proviennent de la France entière.

Des ateliers à destination du public pourront être mis en place pour permettre aux artistes de se financer leur intervention. Ils pourront ainsi également se faire connaître auprès des structures d'éducation populaire du territoire.

Les centres de loisir et maison de quartier ont déjà été approchés. Les IME pourront également être contactés.

6 premières semaines de réalisation jusqu'au 15 juin. La soirée du 15 juin se fera en 2 temps:
- inauguration VIP - soirée concert

La première phase ne comporte que des dépenses à hauteur de 2500€ + 1800€ = 4300 €.

Entrée prévue 1000€ liées aux ventes de goodies et d'œuvres.

Seconde phase : dépense 1700 € / recette 3700 €. Troisième phase, pas de sortie d'argent. Recette provenant des entrées les mercredis et samedis. Recette envisagée = 4150€.

Budget total : dépensé 6000 € / recette 9850 €.

Seuil de rentabilité: inauguration 85 entrées et 5 visites / jours d'ouverture.

Il est imaginé d'accueillir les artistes sous tente pendant leur période de résidence.

Il faudra installer un chauffe-eau pour permettre l'utilisation des douches.

L'objectif est double puisqu'il permettra au chalutier de faire venir un public jeune qui jusqu'à maintenant a du mal à venir.

La DRAC va lancer un appel à projet autour des arts visuels. Des subventions pourront ainsi être envisagées sur ce projet.

Nous avons été invité par le collectif 3ème bise le 14 mars pour rencontrer les autres résidences artistiques. Louis et Samuel seront présents à cette rencontre.

Louis émet des doutes sur le fait que la charge de travail, notamment pour la journée d'inauguration du 15 juin. Vincent ne comprend pas cette remarque et précise qu'il a déjà organisé de nombreux événements. Enervé, il quitte la pièce avant de revenir quelques minutes plus tard.

Après un calcul rapide, la prise de risque est de 2000€.

Vincent n'assume plus le bénévolat autour de la question de la logistique car il n'a plus le temps à consacrer à ça. La question se pose sur la capacité d'engagement dans le temps sur le projet graff.

Pour pouvoir se positionner, le conseil collégial a besoin de:

- Pouvoir identifier précisément le risque financier

- S'assurer que des structures sont prêtes à participer aux ateliers afin d'assurer un revenu aux artistes
- La liste potentielle des artistes et présentation de leur travail
- Penser la parité au niveau de la programmation des artistes.

Le prévisionnel des visites payantes et leur coût d'entrée paraissent élevés. Il est préférable de penser une libre participation à l'accès à l'exposition et d'aller chercher des subventions en lien avec le projet.

Se pose donc une fois de plus la notion de la temporalité.

La subvention.

Le premier versement de la subvention obtenu dans le cadre du budget participatif de la Drôme a été versée.

Après avoir contacté le service financier, il nous est demandé de respecter les devis prévus. Il ne sera donc pas possible, à priori, de faire financer des prestations de services.

Le sujet sera abordé le 2 avril lors de la réunion événementielle.

Demande de week end tiers lieux commun

Ok pour camper dans le jardin si location d'un espace (salle de réunion). L'accès au bâtiment B pourra permettre d'utiliser toilettes et douche puisque son installation est prévue avant le 15 juin pour la résidence artistique.

Préparation AG

On reprend la trame de l'année dernière. Samuel anime l'AG et chaque représentant de groupe intervient sur sa partie.

Colocation

Rappel de la procédure d'entrée dans la colocation : lettre d'intention et validation par le conseil collégial, rencontre avec les habitants.

Fanny et Marlène ont fait remonter une problématique relationnelle à la colocation. Malgré plusieurs temps de médiation avec Raphaël, les relations et la communication sont difficiles.

Fanny a signifié son départ à la fin du mois.

Raphael a prévu de faire venir sa copine dans la colocation.

2 demandes sont en cours de demande.

Nous rencontrons Raphaël pour avoir son retour sur comment il vit à la colocation. Il trouve le contexte difficile. Les relations sont compliquées. Il souhaiterait que les choses se passent mieux et s'évitent. Il a une mauvaise impression de mauvaise fois d'une partie de ses colocataires.

Le ménage n'est pas fait régulièrement. Il n'y a pas de règlement à la colocation. il y a eu une tentative de tour de rôle avec un tableau. La limite de cet outil est que si il y a une tâche non prévue dans le tableau, personne ne l'effectue.

Une réunion est prévue entre les colocataires.

Raphaël a prévu de faire venir sa compagne à la colocation. Il avait compris que c'était ok. Il lui est rappelé la règle pour rentrer en colocation. A ce jour, rien n'a été validé par le conseil collégial. Il lui est donc demandé de faire.

Demande d'Amandine :

Mail adressé reçu d'Amandine:

“...Je finalise de m'installer à mon compte en tant que facilitatrice et animatrice après mon hospitalisation.

Dans ce contexte, je me demandais si Le Chalutier peut être intéressé pour que j'intervienne sur la question de l'animation du lieu.

Ce peut être des interventions ponctuelles, à un coût raisonnable, qui viseraient à consolider la communauté, structurer et fluidifier les interactions, aider à l'ouverture du site vers l'externe...

J'aimerais très sincèrement mettre à profit toutes mes connaissances et mes réseaux au service du Chalutier mais je ne peux pas me permettre aujourd'hui de le faire que bénévolement.

Cela demande beaucoup trop de travail. Par contre, je peux concilier les 2.

Je me disais que cela permettrait d'amorcer la démarche avant que nous puissions embaucher quelqu'un en fixe. “

Le conseil collégial rejette la proposition et estime qu'il y a un conflit d'intérêt entre le fait de se proposer pour intégrer le conseil collégial qui a dans ses missions de veiller au bien être des adhérents de l'association et de faire payer cette prestation.

Fin de collégiale : 20H

Prochaine collégiale : date à définir